

Championnats du Monde de Doha (Qatar) du 27 Septembre au 6 Octobre 2019

Préambule :

Après consultation du Comité de sélection de la FFA, le DTN procède à la sélection des athlètes retenus en Équipe de France.

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la FFA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de l'IAAF peuvent prétendre à une sélection en Équipe de France. Un athlète ayant réalisé le Niveau de Performance Requis (NPR) fixé par la FFA pourra ne pas être sélectionné en fonction de différents critères qui seront examinés, comme par exemple la non-réalisation de l'ensemble des examens relatifs au suivi médical dans les délais précisés ci-après ou à la date de réunion du Comité de sélection, l'existence d'une blessure connue à la date de ce Comité de sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou pour des raisons disciplinaire ou éthique.

Un comportement de l'athlète en cohérence avec les valeurs de l'Équipe de France sera particulièrement observé.

Le DTN a aussi la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus, jusqu'à la date de la réunion technique de son épreuve lors de la compétition internationale.

L'athlète se doit d'être licencié compétition FFA lors de la réalisation du niveau de performance. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte. Pour la Marche et le Marathon, l'athlète se doit d'être licencié compétition FFA au moins 20 jours avant l'épreuve sur laquelle il a réalisé le NPR.

Critères généraux pour pouvoir prétendre à une sélection en Équipe de France :

Seront **sélectionnables** les athlètes ayant réalisé le NPR demandé ci-après dans le respect des conditions cumulatives suivantes :

- dans des conditions régulières notamment vitesse du vent $\leq 2\text{m/s}$.
- lors d'une épreuve respectant le cahier des charges IAAF et European Athletics (championnats et meetings internationaux labellisés IAAF ou EA) ou des meetings nationaux Français et championnats de la FFA.

Tous les athlètes **sélectionnables** devront être à jour de leur suivi médical réglementaire à la date de l'épreuve des championnats de France Élite qui se tiendront à St-Étienne du 26 au 28 juillet 2019.

Afin de pouvoir être **sélectionné**, la participation aux championnats de France Élite est obligatoire sauf exceptions prévues dans les présentes modalités.

Chaque athlète devra concourir, dans la spécialité pour laquelle il prétend à être sélectionné pour les championnats du Monde. Si celle-ci n'est pas disputée lors du championnat de France Élite, il devra avoir pris part à l'épreuve de substitution demandée par les Référents de la spécialité et validée par le DTN.

Dans le cas où un athlète souhaite se présenter sur deux épreuves lors des championnats du Monde, il peut être autorisé par le DTN à ne se présenter qu'à l'une de ces deux épreuves lors des championnats de France.

Excepté pour la marche, le marathon, les épreuves combinées et le 10.000m (voir dispositions particulières), les champion(ne)s de France Élite qui auront réalisé dans la période définie le NPR seront automatiquement sélectionnables et prioritaires pour être sélectionné(e)s, sous réserve de respecter les présents critères généraux à toute sélection.

La liste des athlètes sélectionnables sera établie en prenant en compte les éléments suivants :

Pour toutes les spécialités :

Au-delà de la réalisation du NPR dans le respect des critères fixés par l'IAAF et de la participation aux championnats de France Élite (sauf dérogation accordée par le DTN pour des athlètes ayant participé aux Championnats d'Europe Espoirs ou aux Universiades d'été 2019), le DTN se réserve la possibilité de présenter au Comité de sélection une liste d'athlètes qui prendra, notamment en compte, les critères suivants :

- La place au championnat de France Élite
- les Invitations (Wild Cards) IAAF : sont concernés les champions du Monde en titre (Londres 2017) et les vainqueurs de la Diamond League 2019 ou du Challenge Mondial 2019 (épreuves combinées, marche et marteau). Une seule Invitation pourra être accordée par pays et par épreuve.
- le bilan mondial au 26 août 2019, un athlète dans le top 16 mondial à 3 athlètes par pays sera prioritaire parmi

les places restantes, dans le respect de la règle IAAF.

- Les résultats des championnats d'Europe 2018, et des championnats d'Europe en salle 2019
- Les résultats des championnats d'Europe Espoirs 2019
- Les résultats des Universiades d'été 2019
- Les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables,
- La régularité au niveau des performances de l'athlète,
- Le comportement de l'athlète en cohérence avec les valeurs de l'Équipe de France.

Critères particuliers par spécialité :

Sprint / Haies :

Le NPR doit avoir été réalisé entre le 1er mai et le 24 août 2019.

100m : H : 10.06 ; F : 11.10

200m : H : 20.35 ; F : 22.75

110m Haies : 13.35

100m Haies : 12.92

400m : H : 45.15 ; F : 51.30

400m Haies : H : 49.10 ; F : 55.30

Demi-Fond :

Le NPR doit avoir été réalisé entre le 1er mai et le 24 août 2019.

800m : H : 1'45.30 ; F : 2'00.20

1 500m : H : 3'35.50 ; F : 4'05.20

5 000m : H : 13'18.00 ; F : 15'15.00

3 000m Steeple : H : 8'22.00 ; F : 9'32.00

10 000m : H : 27'40.00 ; F : 31'50.00

Ce NPR doit avoir été réalisé entre le 1er avril et le 24 août 2019.

Le champion et la championne lors des championnats de France du 10 000m de Pacé le 13 avril 2019 seront automatiquement prioritaires pour être sélectionnés.

Les Sauts :

Le NPR doit avoir été réalisé entre le 1er mai et le 24 août 2019.

Hauteur : H : 2m30 ; F : 1m94

Perche : H : 5m71 ; F : 4m60

Longueur : H : 8m17 ; F : 6m72

Triple Saut : H : 17m00 ; F : 14m30

Une observation toute particulière sera faite sur le NPR sur les trois premiers essais des concours de saut en longueur et de triple saut.

Les Lancers :

Le NPR doit avoir été réalisé entre le 9 mars et le 24 août 2019 inclus.

Poids : H : 20m80 ; F : 18m60

Disque : H : 66m00 ; F : 62m00

Marteau : H : 77m00 ; F : 71m00

Javelot : H : 83m50 ; F : 62m50

Marathon :

Le NPR est à réaliser sur un marathon labellisé IAAF jusqu'au 30 Avril 2019. Les performances réalisées à partir du 1er octobre 2018 jusqu'à cette date seront également prises en compte.

Hommes : 2h11'30" ; Femmes : 2h30'00"

La validation de la sélection définitive sera prononcée à l'issue du stage préparatoire terminal. Le stage

préparatoire terminal sera contractualisé entre le DTN, les référents du Running, l'athlète et son entraîneur. Les athlètes souhaitant bénéficier de l'altitude dans leur programmation devront prévoir leur stage préparatoire ou terminal sur le site de Font-Romeu.

La Marche :

NPR pour être inscrit automatiquement sur la liste des sélectionnables :

20km H : 1h21'30", 20km F: 1h31'45"

50km H : 3h53'00", 50km F : 4h30'00"

Les champions de France des épreuves du 20km et 50km du 17 mars 2019 à Épinal, ayant réalisé le NPR seront automatiquement prioritaires pour être sélectionnés sur l'épreuve à laquelle ils ont participé lors de ces championnats de France.

20km :

Le NPR est à réaliser sur la période comprise entre le 1er Janvier 2018 et le 14 Juillet 2019.

50 km :

Le NPR est à réaliser sur la période comprise entre le 1er Janvier 2018 au 19 Mai 2019.

Les Epreuves combinées :

Décatlon : 8200pts ; Heptathlon : 6300pts

Le NPR est à réaliser entre le 9 mars et le 24 août 2019

Le DTN sélectionnera les athlètes en s'appuyant sur les propositions du référent des épreuves combinées et après consultation du Comité de sélection selon les modalités suivantes :

- Le meilleur et/ou la meilleure athlète au bilan ayant réalisé le NPR entre le 9 mars et le 23 juin 2019.
- Les athlètes ayant réalisé les NPR entre le 9 mars et le 28 juillet 2019 (Le champion de France 2019 s'il a réalisé le NPR dans la période visée ci-dessus sera automatiquement prioritaire pour être sélectionné)
- La sélection pourrait être complétée en fonction des éventuelles invitations de l'IAAF.

Les Relais :

Le DTN proposera de sélectionner les relayeurs en fonction des critères suivants :

Relais 4x100m

Les 6 relayeurs proposés à la sélection seront retenus parmi les athlètes du Collectif relais, constitué en début de saison (1er septembre) par les référents nationaux sur la base des résultats de la saison précédente. Pour être sélectionnable, les athlètes devront avoir rempli leurs obligations vis-à-vis de ce Collectif (présence, investissement, attitude).

La sélection prendra plus particulièrement en compte les observations faites lors des différents regroupements obligatoires du Collectif ainsi que lors des courses de 4x100m en compétitions préparatoires du début de saison. Enfin les résultats individuels sur 100m et 200m lors de la saison et lors des Championnats de France Élite seront également analysés et pris en compte.

Relais 4x400m et 4x400m mixte

La sélection prendra plus particulièrement en compte les résultats constatés lors des championnats de France Élite, et de l'étude des sélectionnés individuels. Pour faire partie du collectif, les coureurs de 400m haies devront avoir montré leur niveau sur 400m plat.